

## [Via SUD éducation 78](#)

### **C'est une grève qui dure!**

Nous savons tous qu'avec une journée par-ci par-là, Macron ne reculera pas. Il nous faut une grève prolongée, jour après jour, comme l'ont compris le rail, la chimie et l'énergie qui appellent à 3 jours les 6, 7 et 8 février. La reconduction se décide entre collègues, même hors des journées d'action.

### **C'est une grève qui se généralise!**

On a tous des contacts avec les établissements voisins : allons les chercher ! Discutons, demandons à nos représentant-es syndicales-aux de poser une heure d'information syndicale dans les établissements du quartier, de la ville, tractons devant les établissements, faisons des communiqués de presse pour informer que nous reconduisons et coordonnons-nous !

### **C'est une grève qui nous appartient!**

A personne de décider à la place des grévistes ! Et pour cela, le meilleur outil c'est l'assemblée générale. On prend du temps, tous ensemble pour décider, sur son lieu de travail, dans son bassin de vie... : en AG, chacun parle à égalité pour proposer des actions, ou simplement donner son avis et voter.

### **C'est une grève joyeuse!**

La grève n'est pas un sacrifice ! Perdre une journée de salaire n'est pas une fatalité : des caisses de grève peuvent être créées pour atténuer la perte de salaire. La grève, elle n'est pas faite pour rester chez soi, c'est au contraire le moment d'être visible, de se réunir entre collègues, d'occuper l'espace physique et médiatique (l'établissement, la rue avec des banderoles, la presse). C'est l'occasion de se réunir, de débattre, et pourquoi pas, de faire la fête !

### **Comment ?**

Des préavis sont posés par les syndicats pour toute la durée du mouvement. Il est donc possible de reconduire la grève, sans prévenir son employeur (sauf 1er degré) chaque jour. Chaque personnel a droit à une heure d'information syndicale chaque mois, sur temps de travail, sans perte de salaire. Il est possible d'envoyer un courrier pour déposer une heure dans un autre établissement que le sien.

### **Comment ?**

En AG, pour permettre à tout le monde de s'exprimer, on peut noter des tours de parole. L'AG est en dehors du temps de travail. Il faut la réunir pour toute décision importante, voire tous les jours.

### **Comment ?**

Dans le Mantois, écrire à [caissedegrevedumantois@asselma.eu](mailto:caissedegrevedumantois@asselma.eu) (après retrait de salaire). Ailleurs, montez votre propre caisse ou aller voir sur [caisse-solidarite.fr](http://caisse-solidarite.fr)

## [Le tract de SUD éducation / Solidaires 78](#)